

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 19 JUIN 2014 À 18 h 00  
À SAINT JULIEN EN BEAUCHÊNE  
COMPTE RENDU**

**Présents** : Mmes ACANFORA Christiane, DELORME Christine,  
PIERROT Céline, PINET Françoise,  
MM AQUINO Roger, BEGOU Louis, BLANCHARD Gilles,  
BRIOULLE Jean-Pierre, CANDY Roger, CORNAND Jean-Louis,  
FRANCOU Jacques, GAUTHIER Jean-Pierre,  
RICHIARDONE Robert, SIMION Sébastien, TRUC Michel,  
VALLIER Jean-Claude.

**Pouvoirs** : Mmes DURAND Marie-France (pouvoir à JP. BRIOULLE), DURAND  
Odile (pouvoir à F. PINET),  
MM TOURTET Gilles (pouvoir à C. PIERROT), MANET Michel  
(pouvoir à J. FRANCOU), Jean-Paul BELLET (pouvoir à R. CANDY).

**Secrétaire de séance** : Céline PIERROT

**Approbation à l'unanimité des procès-verbaux des trois derniers conseils  
communautaires.**

**DÉLIBÉRATIONS :**

❖ **Convention d'objectifs avec l'Office Intercommunal de Tourisme  
d'Aspres sur Buëch (O.I.T)**

Afin de pouvoir verser le solde de la subvention attribuée à l'Office Intercommunal de Tourisme d'Aspres sur Buëch et ne pas mettre en péril cette association, le président propose de voter la convention d'objectifs 2014 identique à celle de 2013 entre l'O.I.T et la communauté de communes du Haut Buëch. A l'automne, il faudra penser à travailler sur celle de 2015.

Votée à l'unanimité.

Les offices de tourisme de Serres et d'Aspres souhaiteraient fusionnés rapidement. Il serait plus judicieux d'attendre la fusion des intercommunalités avant de regrouper les offices de tourisme.

❖ **Soutien de principe aux réflexions et propositions de l'association Accès Libres en Alpes du Sud (ALAS) concernant l'aménagement de la ligne ferroviaire du Val de Durance et du percement du tunnel de Montgenèvre.**

Ce dossier ne tient pas compte des lignes ferroviaires du territoire et risque de les mettre en péril. D'ailleurs une motion a été ou va être votée par les communes pour le maintien de la ligne ferroviaire Grenoble-Marseille.

L'assemblée décide de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour.

❖ **Remboursement des prestations de l'employé et du véhicule de la commune de Saint Julien en Beauchêne pour le ramassage des encombrants.**

La convention entre la commune de Saint Julien en Beauchêne et la communauté de communes du Haut Buëch est obsolète, la perception a rejeté les prestations de 2013. Afin de régulariser cette situation, une délibération est nécessaire. Pour l'année 2014, il n'a pas été encore nécessaire de recourir aux services de la commune de Saint Julien en Beauchêne pour le ramassage des encombrants. Toutefois, il faudra réfléchir sur la nécessité d'établir une convention en cas de besoin.

Votée à l'unanimité, Monsieur le maire de Saint Julien en Beauchêne et son délégué n'ont pas pris part au vote.

❖ **Décision de principe pour l'attribution d'une subvention de 1 500 € en 2015 au théâtre de la passerelle.**

Le théâtre de La Passerelle propose, pour la saison artistique 2014-2015, un spectacle des excentrés le vendredi 22 mai 2015 à Aspres sur Buëch.

Voté à l'unanimité.

Pour la saison 2015-2016, le maire de la Beaume souhaiterait un spectacle sur sa commune.

❖ **Convention de partenariat 2014-2015 muti-accueil avec la crèche « Les Lucioles » et la communauté de communes du Diois.**

La crèche « Les Lucioles » à Lus la Croix Haute, accueille 8 enfants des communes de Montrand, La Faurie et Saint Julien en Beauchêne. Une convention tripartite entre la communauté de communes du Diois, la crèche « Les Lucioles » et la communauté de communes du Haut Buëch est nécessaire pour la répartition du financement de cette association.

Votée à l'unanimité.

❖ **Convention avec le centre social rural « Emile Meurier » relative à l'accueil d'un enfant à la crèche « Le Chamouset » à Veynes pour l'année 2014.**

La crèche « Le Chamouset » à Veynes, accueille un enfant de la commune de La Faurie pour l'année 2014. Une convention entre le centre social « Emile Meurier » et la communauté de communes du Haut Buëch est proposée pour le financement de l'accueil de cet enfant.  
Votée à l'unanimité.

❖ **Demande de subvention au conseil général des Hautes-Alpes et à la région PACA pour la sécurisation du site d'escalade d'Agnielles.**

Le site d'escalade d'Agnielles a été sécurisé par l'entreprise ROC Aventure. La Fédération Française de Montagne et d'Escalade rééquipe le site.

Un dossier de demande de subvention doit être demandé au conseil général des Hautes-Alpes et à la Région pour ces travaux.

Votée à l'unanimité.

Le panneau d'informations de la Via ferrata a été endommagé lors des travaux de purge. Il doit être remis à jour.

❖ **Décision du conseil général portant autorisation d'occupation à titre précaire et révoquant de la piscine de l'aérodrome du Chevalet à Aspres sur Buëch au bénéfice de la communauté de communes du Haut Buëch.**

La communauté de communes du Haut Buëch a remporté l'appel d'offre du conseil général des Hautes-Alpes pour la gestion de piscine de l'aérodrome du Chevalet. Le conseil général nous propose une décision pour valider cette autorisation.

Votée à l'unanimité.

La piscine sera ouverte à compter du 28 juin, du samedi au mercredi de 13 h à 19 h, le vendredi de 14 h à 19 h, elle sera fermée le jeudi.

Un surveillant de baignade et un agent saisonnier pour l'entretien seront recrutés.

❖ **Convention d'objectifs avec le centre social rural du Haut Buëch.**

Comme pour l'Office Intercommunal de Tourisme, la convention d'objectifs entre le centre social rural du Haut Buëch est identique à celle de 2013. Seul, le montant de la subvention au titre du contrat enfance jeunesse change ainsi que la subvention pour l'organisation de la fête des associations. Pour celle-ci, un justificatif devra être fourni.

Votée à l'unanimité.

❖ **Subvention aux associations (voir tableau ci-joint).**

Le tableau ci-joint a été voté à l'unanimité.

❖ **Convention relative à la disponibilité opérationnelle et de formation des sapeurs-pompiers volontaire pendant son temps de travail.**

David LOUIS, employé titulaire et Stéphane BINOT, employé saisonnier à la communauté de communes sont sapeurs-pompiers volontaires. Une convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et la communauté de communes est nécessaire pour leurs interventions et leur formation durant leur temps de travail.

Votée à l'unanimité.

❖ **Indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor.**

Une indemnité est attribuée au comptable du trésor pour sa contribution à l'élaboration des documents comptables et pour sa présence en conseil communautaire.

Votée à l'unanimité.

❖ **Création d'un emploi saisonnier à temps complet pour l'entretien des bâtiments et des espaces intercommunautaires.**

La création de ce poste est nécessaire pour l'entretien de la piscine du chevalet.

Votée à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

❖ **Fusion des intercommunalités.**

Le Préfet a organisé le 18 juin, une réunion pour proposer deux cartes pour la fusion des intercommunalités avec tous les présidents de communautés de communes et leur technicien, le président du conseil général des Hautes-Alpes, le président de l'Association des Maires. De toute façon, rien ne sera entrepris jusqu'aux élections sénatoriales. Cependant, la réflexion sur les nouveaux périmètres peut commencer. Les présidents de communauté de communes réclament aux services de l'Etat des simulations fiscales pour pouvoir entamer la réflexion.

❖ **Foire artisanale des Enseignes du Haut Buëch.**

Elle se déroulera du 20 au 22 juin dans le Parc des Séquoias à Aspres sur Buëch. C'est l'évènement le plus important du canton.

❖ **Commissions.**

Au prochain conseil communautaire, diverses commissions seront créées.

- ❖ **Feu de la Saint Jean le vendredi 27 juin à Saint Pierre d'Argençon.**
- ❖ **Création d'un marché le dimanche matin à Aspremont durant la période estivale.**
- ❖ **Rythmes scolaires.**

Les communes de La Faurie et d'Aspres sur Buëch mettent en place à la rentrée scolaire de septembre les rythmes scolaires.

**Fin de la séance à 19 h 40.**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ORGANISMES	DEMANDE 2014	DECISION CONSEIL COMMUNAUTAIRES	OBSERVATIONS
O.T.	49 000,00 €	49 000,00 €	
C.S.R.	33 000,00 €	23 000 + 3 000 €	A voir avec la CAF et justificatif
Enseignes du Haut Buëch	4 000,00 €	4 000,00 €	
Association Pays Sisteronnais Buëch (cotisation)	200,00 €	200,00 €	
Association Pays Sisteronnais Buëch (INTERREG)	1 000,00 €	1 000,00 €	
Provence des Montagnes	3 365,00 €	3 365,00 €	
Amicale des sapeurs- pompiers	1 500,00 €	1 500,00 €	
C.A.F. Buëch-Dévoluy	700,00 €	700,00 €	
Buëch qui bouge (CSR)	500,00 €	500,00 €	
Confrérie de St Géraud d'Asperis	500,00 €	500,00 €	
Centre social rural de Veynes RAM	684,00 €	684,00 €	
Centre social rural de Veynes Crèche	3 000,00 €	3 000,00 €	
Association sportive de la faurie	700,00 €	700,00 €	
Théâtre la Passerelle	1 400,00 €	1 400,00 €	
Festifaï	1 000,00 €	500,00 €	
Entre ciel et Buëch	900,00 €	900,00 €	
Association football Aspres	500,00 €	500,00 €	
Trail des cîmes du Buëch	150,00 €	150,00 €	
Pétanqueurs du Haut Buëch	460,00 €	460,00 €	
Tennis	460,00 €	460,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>103 019,00 €</b>	<b>69 519,00 €</b>	